



**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN PROCEDURE D'URGENCE
N°0003/2025/AAMI/MINEPAT DU 23 JUIN 2025, POUR LA PRESELECTION DES
CABINETS D'ETUDES, ENTREPRISES EN VUE DE LA REALISATION DE L'ETUDE
DE FAISABILITE POUR LE PROJET DE MISE EN PLACE D'UN AGROPOLE DE
POMME DE TERRE DANS LA REGION DU NORD-OUEST**

I- INTRODUCTION

Le MINADER en partenariat avec la coopération allemande a élaboré une Stratégie Nationale de Développement de la filière Pomme de Terre (SNPT) pour la période 2022-2030. Ladite stratégie propose de : « faire de la filière pomme de terre un important moteur de l'économie nationale qui crée des richesses et des emplois décents, participe à la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le respect d'une politique de développement durable axée sur la SDSR-PNIA 20-30 ». De manière spécifique, elle vise à

- améliorer la productivité de la pomme de terre ;
- améliorer les capacités de stockage, de transformation et de commercialisation ;
- apporter un appui institutionnel adéquat aux acteurs de la filière (recherche ; vulgarisation ; organisation et accompagnement des producteurs ; financements/ investissements ; partenariats).

Les trois (03) axes stratégiques qui sous-tendent cette stratégie sont : i) l'amélioration de la productivité de la pomme de terre qui concerne tout ce qui facilite la production de la pomme de terre, ii) l'amélioration des capacités de transformation, de stockage et de commercialisation qui traite des problèmes de la gestion de la pomme de terre après la récolte, iii) le Renforcement des capacités des acteurs de la filière qui vise à mettre sur pied un dispositif de recherche-développement, essentiel pour soutenir le développement durable de la filière. Le coût global de la mise en œuvre de cette stratégie s'élève à 120 620 000 000 FCFA. Ce coût est réparti entre les trois axes sus évoqués : 74 451 000 000 FCFA, soit 61,72%, consacré à l'axe 1 ; 27 804 000 000 FCFA pour l'axe 2, soit 23,05% et enfin, 18 365 000 000 FCFA, soit 15,23% pour l'axe 3.

S'agissant des acteurs retenus pour sa mise en œuvre, quatre catégories ont été identifiées à savoir :

- Les acteurs étatiques ou l'un de ses démembrements : le MINEPAT qui en est le maître d'ouvrage et les autres ministères sectoriels notamment : le MINCOMMERCE, le MINFI, le MINADER, le MINMIDT, le MINPMEESA, le MINTP et, les CTD.
- Le secteur privé constitué des semenciers, producteurs, transformateurs, fournisseurs des engrains chimiques et produits phytosanitaires, importateurs des semences, exportateurs des pommes de consommation, transporteurs, etc.
- Les universités, les instituts de recherche et les centres de formation qui y contribueront à travers la recherche appliquée sur la pomme de terre.

- Les partenaires techniques et financiers (PTF) pour des questions de financement et de transferts de technologies.

Dans le cadre de la contribution du MINEPAT à la mise en œuvre de cette stratégie, le MINEPAT envisage utiliser le Programme Agropoles comme véhicule d'opérationnalisation à travers la mise en place d'un second agropole Pomme de Terre dans la Région du Nord-Ouest. Pour ce faire, il est nécessaire qu'une étude de faisabilité soit réalisée en s'appuyant sur la capitalisation des acquis de l'agropole mis en place dans la Région de l'Ouest à Mbouda. A titre de rappel, ledit agropole a permis d'accroître la production de la pomme de terre de 14 840 tonnes à 48 000 tonnes pour une superficie cultivable de 1050 hectares.

Pour y parvenir, le MINEPAT envisage le recrutement d'un consultant indépendant qui réalisera cette étude sous la coordination directe de la DGEPIP et du Programme Agropoles.

Cette étude aura pour objectifs de :

- ❖ Identifier les bonnes pratiques relevées dans le cadre de l'agropole pommes de terre de Mbouda et mettre en évidence les principales leçons apprises afin d'améliorer la mise en œuvre du futur agropole Pommes de terre de Santa ;
- ❖ Recueillir la perception des potentielles parties prenantes (riverains, acteurs de la recherche, financiers, bailleurs de fonds, membres des coopératives) quant aux attentes, effets, impacts et la durabilité des interventions d'un agropole pommes de terre dans la Région du Nord-Ouest ;
- ❖ Apprécier l'acceptabilité et l'implication des CTD et des communautés locales dans la mise en œuvre des actions du projet d'agropole pommes de terre dans la Région du Nord-Ouest ;
- ❖ Recenser les principaux facteurs externes et internes (en rapport avec le contexte sécuritaire ; les dynamiques foncières ; l'état des infrastructures routières et énergétiques ; l'organisation interne de la coopérative et la cohabitation avec les autres acteurs de la filière ; ...) au projet qui pourraient favoriser ou entraver la mise en place de l'initiative ;
- ❖ Apprécier les conditions pédologiques de la zone d'intervention pour déterminer la cohérence avec les variétés idoines de pommes de terre préalablement recensées, ceci dans l'optique d'aboutir à rendements élevés ;
- ❖ Décliner un modèle socio-économique cohérent et pertinent de l'agropole envisagé prenant en compte une croissance continue des rendements, du chiffre d'affaire et bien d'autres indicateurs économiques ;
- ❖ Procéder à une analyse de marché complète intégrant les volets : analyse des circuits d'approvisionnement et distribution ; analyse de sensibilité (prix) ; analyse de la concurrence ; analyse des risques et aleas ;
- ❖ Décliner une logique d'intervention adéquate des interventions à implémenter par les responsables de l'agropole envisagé ;
- ❖ Formuler des recommandations à l'endroit du "Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ainsi qu'au Programme Agropole afin de définir l'appui optimal à apporter à l'initiative.

De manière générale, il s'agit de réaliser une étude de faisabilité technique, économique, sociale et environnementale de la mise en place d'un Agropole Pommes de Terre dans la Région du Nord-Ouest.

Dans le but de constituer une liste restreinte de Cabinets d'Etudes, Entreprises ou Groupements devant participer à l'Appel d'Offres, le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), Maître d'Ouvrage, lance un Appel à Manifestation d'Intérêt

à l'intention des Cabinets d'Etudes, Entreprises, ou Groupements intéressés dans les conditions ci-après.



II- OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet, la présélection des Cabinets d'Etudes, Entreprises, ou Groupements devant participer à l'Appel d'Offres Restreint pour « la réalisation de l'étude de faisabilité technique, économique, sociale et environnementale de la mise en place d'un Agropole Pommes de Terre dans la Région du Nord-Ouest.

III- PARTICIPATION

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert aux Cabinets d'Etudes et Entreprises, installés au Cameroun. Ces Cabinets d'Etudes et Entreprises doivent présenter des garanties d'indépendance, de compétence et de crédibilité pour toutes les parties prenantes à la mise en œuvre des projets de développement;

- présenter des consultants ayant des compétences et une expérience avérée dans les domaines de l'étude. Ces consultants devront en outre présenter de bonnes capacités d'analyse, de synthèse, de rédaction et de communication.

Lesdits cabinets doivent justifier d'une expertise d'au moins 05 ans dans le montage des projets agricoles. A cet effet, il produira les éléments attestant des précédentes études réalisées et des certificats de bonne fin pour chacune de ces prestations.

Les compétences et expériences requises relèvent principalement des domaines suivants :

- Agronomie
- Agroalimentaire
- Montage et gestion des projets ;
- Gestion environnementale ;
- Statistiques et informatique
- Génie industrielle
- Gestion des organisations.

V- QUALIFICATION DES CANDIDATS

Chaque candidat intéressé devra :

- Etre un Cabinet d'Etudes où une Entreprise justifiant de compétences et expériences pour la conduite de l'étude envisagée et disposer de bonne capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et de communication ;
- Justifier une bonne expérience dans le montage des projets agricoles ;
- Justifier une bonne connaissance dans le développement des chaînes de valeurs agricoles ;
- Disposer du personnel compétent pour les prestations à exécuter.

VI- CONSTITUTION DU DOSSIER

Au risque de voir son offre disqualifiée, le soumissionnaire doit présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués, et feront l'objet de vérification.

Dossier administratif (Enveloppe A)

L'enveloppe A contiendra les informations suivantes :

- a) une lettre précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres International Restreint s'il est présélectionné. Cette lettre devra indiquer l'adresse et la raison sociale du soumissionnaire ;
- b) un 'Accord de Groupement, le cas échéant ;
- c) une attestation de non-faillite datant de moins de quatre-vingt-dix (90) jours et délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège du candidat;
- d) une attestation de conformité fiscale datant de moins de trois mois ;
- e) une copie de l'attestation CNPS datée de moins de trois mois ;
- f) l'autorisation de vérification des références : cette autorisation, dûment signée du Directeur Général du Cabinet ou de l'Entreprise devra permettre au Maître d'ouvrage de procéder à toutes vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux références présentées ;
- g) une attestation de non exclusion des Marchés Publics.

Dossier technique (Enveloppe B)

L'enveloppe B contiendra les informations suivantes :

- a) la liste du personnel-clé (voir en Annexe 1) avec les copies des diplômes et des CV ;
- b) la note méthodologique déclinant la démarche du candidat en termes d'agencement des activités, de mobilisation des experts et de planning des activités ;
- c) les références du Cabinet d'Etudes et de l'Entreprise pour les prestations similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années ; ces références seront présentées sous la forme de copie des contrats accompagnés de tout autre document complémentaire.

VII- CRITERES D'EVALUATION ET DE SELECTION DES CABINETS

Après réception des offres, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants

VII.1. Critères éliminatoires :

Tout candidat dont le dossier répond à l'un des critères ci-dessous sera éliminé.

N°	Critères éliminatoires
1	Dossier administratif incomplet
2	Fausse déclaration ou pièces falsifiées
3	Note technique inférieure à 80/100

VII.2. Critères de qualification :

N°	Critères de qualification	Nombre de points
1	L'expérience du personnel-clé (CV et diplôme de chaque expert)	35
2	Note Méthodologique	50
3	Les références du Cabinet d'Etudes, de l'Entreprise ou du Groupement pour les prestations similaires réalisées au cours des dix (10) dernières années (fournir les preuves de la réalisation des missions similaires)	10
4	Présentation	5
TOTAL		100

Seuls les Candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note au moins égale à Quatre Vingt (80) points sur cent (100), seront retenus pour répondre à l'Appel d'Offres Restreint.

VIII- REMISE DES OFFRES

Les dossiers de candidatures rédigés en français ou en anglais, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, doivent être remis sous pli fermé et scellé à l'adresse suivante :

« Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,
Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des Investissements
Publics,
Division de la Prévision et de la Préparation des Programmes et Projets
Immeuble MINEPAT, Boulevard du 20 mai à Yaoundé, 4^{ème} étage, Porte n° 407.
Au plus tard le 09 JUIL 2025 à 11 heures précises, heure locale avec la mention :
« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET EN PROCEDURE D'URGENCE N° 000003
/2025/AAMI/MINEPAT DU 23 JUIN 2025 POUR LA PRESELECTION DES CABINETS
D'ETUDES OU ENTREPRISES EN VUE DE LA REALISATION DE L'ETUDE DE
FAISABILITE POUR LE PROJET DE MISE EN PLACE D'UN AGROPOLe DE
POMME DE TERRE DANS LA REGION DU NORD-OUEST

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DÉPOUILLEMENT »

IX- PUBLICATION DES RESULTATS

La publication de l'Avis d'Appel d'Offres Restreint portant sur « l'étude de faisabilité du projet de mise en place d'un agropole pomme de terre dans la Région du Nord-Ouest» tiendra lieu des résultats du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

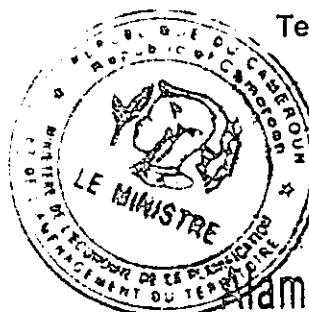
X- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations complémentaires sur le présent Appel à Manifestation d'Intérêt peuvent être obtenues tous les jours et heures ouvrables au
« Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,
Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des Investissements
Publics,
Division de la Prévision et de la Préparation des Programmes et Projets,
Cellule de la Normalisation et de la Maturation des Projets,
Immeuble MINEPAT, Boulevard du 20 mai à Yaoundé, 4^{ème} étage, Porte n° 412.
Tél : 222 23 09 34, 672 33 59 47 ;
E-mail : nkegoueth@gmail.com

Copie

- AG/MINEPAT (pour affichage) ;
- ARMP (pour publication) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- MINMAP (pour information et affichage).

Le Ministre de l'Economie, de la
Planification et de l'Aménagement du
Territoire



Hamame Ousmane Mey

ANNEXE 1 : Liste du personnel-clé

- Experts : 50 points

Expert	Qualifications et compétences	Expérience professionnelle générale	Expérience professionnelle spécifique
01 Expert senior en montage et gestion de projet : Chef de mission	Ingénieur agroéconomiste Bonne connaissance du secteur rural ; Bonne connaissance de la filière pomme de terre ; Maîtrise de l'approche agropole ou chaîne des valeurs ; Maîtrise de la gestion des projets agricoles ; Connaissance des modalités de financement des projets agricoles ; Bonne capacité d'analyse de synthèse, de rédaction et de communication	Minimum 15 ans d'expérience dans la gestion des projets agricoles; Minimum 05 missions en tant que chef de mission pour la réalisation des études de faisabilité.	Minimum 10 ans d'expérience dans le montage, le suivi et la recherche de financement des projets agricoles.
01 Expert en Agronomie	Ingénieur agronome ou Master II en agronomie Bonne connaissance du secteur rural ; Bonne connaissance des Racines et Tubercules ; Bonne connaissance de la filière pomme de terre ; Maîtrise de la conduite et du suivi des exploitations agricoles ; Bonne capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et de communication	Minimum 10 ans d'expérience dans le domaine des chaînes de valeurs agricoles	Minimum 05 ans d'expérience dans la gestion des exploitations des racines et tubercules
01 environnementaliste	Diplôme universitaire (minimum BAC +5) (formation dans le domaine des sciences environnementales) ; Grande expérience dans la conduite des études d'impact environnemental et social et maîtrisant les grandes thématiques sociologiques et économiques liées à l'agriculture Environnementaliste de haut niveau maîtrisant parfaitement les outils de collecte, de traitement et d'analyse des données sur la protection de la biodiversité;	Minimum 05 missions dans le domaine des études d'impact environnemental et socioéconomique des projets agricoles	Minimum 05 missions dans le domaine des études d'impact environnemental et socioéconomique des projets agricoles.

Expert	Qualifications et compétences	Expérience professionnelle générale	Expérience professionnelle spécifique
	Bonnes connaissances des exigences et des normes en matière de protection de l'environnement et de développement durable ; Bonne capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et de communication.		
01 Expert en Génie industriel	Ingénieur ou Master II en génie industriel Maitrise du secteur rural ; Bonnes connaissances des constructions et de la mécanisation agronne ; Bonne capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et de communication	<u>Expérience professionnelle générale</u> Minimum 10 ans	<u>Expérience professionnelle spécifique</u> Minimum 5 ans d'expérience dans la construction et mécanisation agricole
✓ 01 spécialiste de la conception, de la collecte et de l'analyse des données	Ingénieur ou Master II en statistiques	<u>Expérience professionnelle générale</u> Minimum 10 ans	<u>Expérience professionnelle spécifique</u> ✓ Minimum 5 ans d'expérience dans la conception, de la collecte et de l'analyse des données (exploitation documentaire, quantitatives, qualitatives)